

## 6.3 Modules interdisciplinaires - à choix

La liste des modules interdisciplinaires se trouve au lien suivant (mise en ligne durant l'été) : [Portail étudiant > Formation > Formations à l'enseignement > Master enseignement secondaire 1 > Plan d'études et règlement](#)

## 6.4 Mobilité

La HEP participe activement à la promotion des échanges intercantonaux et internationaux et, dans cette perspective, développe un réseau d'institutions partenaires en Suisse, en Europe et au-delà.

**La HEP Vaud propose différentes modalités de mobilité étudiante :**

- accomplir un semestre de formation dans une autre Haute école en Suisse ou à l'étranger, auprès de partenaires de la HEP,
- participer à un module interdisciplinaire **PEERS** (Projet d'Etudiant·e-s et d'Enseignant·e-s-chercheurs·euses en Réseaux Sociaux) qui permet d'articuler des échanges estudiantins autour d'un projet de recherche. Un groupe d'étudiant·e-s de la HEP Vaud travaille avec un groupe d'étudiant·e-s d'une haute école partenaire, encadrés respectivement par un·e formateur·trice. Les PEERS se déroulent sur une année académique, en alternant des phases de travail collaboratif à distance avec des phases en présentiel.

Des possibilités de suivre un module ou de conduire le mémoire de master dans le cadre des plans d'études secondaire I de la HEP du canton de Berne (partie germanophone) ou de la SUPSI (Tessin) sont possibles. Pour plus d'informations : [filiere-ms1@hepl.ch](mailto:filiere-ms1@hepl.ch)

## 7 Formation pratique

Pour le secondaire I, le stage a lieu dans un établissement public du canton de Vaud relevant de la scolarité obligatoire ou de certaines classes du post-obligatoire :

- années 9 - 11 du degré secondaire
- classes de l'École de la Transition (EdT)
- pour certaines disciplines, degrés 7 - 8 (en principe, pas plus de la moitié des périodes du stage).

Ces établissements sont organisés en huit régions scolaires.

Afin de s'assurer qu'il·elle maîtrise les savoirs à enseigner, l'étudiant·e est tenu·e de se renseigner, dès le placement en stage, sur le contenu des programmes et des moyens d'enseignement utilisés. Il lui revient, le cas échéant, de mettre à jour ses connaissances disciplinaires.

### 7.1 Modalités de formation pratique

Dans le cadre du MS1, il existe deux types de stage, associés à des statuts juridiques différents et se déroulant selon des modalités distinctes.

#### Stage A - statut d'étudiant·e stagiaire

Le stage A se déroule dans les classes tenues par un·e enseignant·e (praticien·ne formateur·trice). Selon les besoins de la formation, les activités de l'étudiant·e stagiaire, se font selon trois modalités, pouvant s'alterner ou s'échelonner de manière progressive : stage d'observation (l'étudiant·e observe et assiste l'enseignant·e expérimenté·e), stage en responsabilité partagée (l'étudiant·e partage la responsabilité de l'apprentissage des élèves, de l'évaluation et de la gestion de classe avec la praticienne formatrice ou le praticien formateur), stage en responsabilité (l'étudiant·e assume la responsabilité de l'apprentissage des élèves, de l'évaluation, de la gestion de classe et des autres tâches relatives au métier d'enseignant·e).

## Stage B (en emploi) - statut d'enseignant-e stagiaire

Le stage en emploi s'effectue en remplacement d'un-e enseignant-e. L'étudiant-e a un statut d'enseignant-e stagiaire et elle-il est responsable de la part de l'enseignement qu'elle-il dispense et des autres tâches relatives au métier d'enseignant-e.

Stage A – auprès d'un-e enseignant-e	Stage B – en emploi
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le stage A s'effectue dans une ou plusieurs classes tenues par un-e PraFo, avec un statut d'étudiant-e stagiaire. Selon les besoins et l'avancement de la formation, l'étudiant-e stagiaire passe graduellement de l'observation à la responsabilité pour les activités d'enseignement.</li> <li>La HEP attribue et organise le stage en fonction du plan de formation de l'étudiant-e.</li> <li>Les informations sur le placement sont mises à jour par le CefopÉ et sont disponibles à partir du 16 août 2021. L'étudiant-e consulte son compte IS-Academia.</li> <li>En première année, entre le semestre 1 et le semestre 2, les lieux du stage changent afin d'offrir une variété de situations professionnelles.</li> <li>En deuxième année, le lieu du stage reste le même pour toute l'année dans une perspective de travail dans la continuité.</li> <li>Chaque année de stage représente au minimum 200 périodes en classe et permet d'obtenir 14 crédits ECTS. Si le nombre de périodes de stage hebdomadaires dans la discipline ne permet pas d'atteindre les 200 périodes, l'étudiant-e suit des périodes dans une autre discipline enseignée par la-le PraFo ou avec d'autres enseignant-e-s avec leur accord. Si le minimum de 200 périodes n'est pas atteint, le stage ne peut être validé.</li> <li>Indemnités et défraiements pour les stages : voir <a href="#">Directive 02_01</a> (chapitre III, art. 14 et 15).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le stage B s'effectue en emploi dans les établissements partenaires de formation. L'étudiant-e est enseignant-e stagiaire en responsabilité, sous la supervision d'un-e PraFo. Les périodes validées comme stage correspondent à la discipline de formation de l'année de stage.</li> <li>Le stage en emploi s'adresse aux étudiant-e-s régulièrement inscrit-e-s dans un programme de formation de la HEP Vaud et aux candidat-e-s en procédure d'admission pour la rentrée académique de l'automne.</li> <li>Les admis-e-s peuvent prétendre à un stage B lorsqu'ils-elles ont une expérience d'enseignement préalable d'au moins 4 mois en continu (remplacement de longue durée).</li> <li>Pour les étudiant-e-s en cours de formation, l'accès au stage B n'est possible que lorsqu'il n'y a aucune insuffisance dans le relevé de notes actualisé. Par ailleurs, les étudiant-e-s en grande difficulté en stage A (signalement et conférence d'évaluation) ne peuvent pas prétendre à un stage B.</li> <li>L'accès au stage s'effectue en accord avec la DGEO et les directions des établissements partenaires de formation. Seules les offres publiées sur le site de la HEP, régulièrement actualisées, font foi. La HEP ne prend pas en charge l'attribution d'un stage en emploi.</li> <li>L'étudiant-e dépose une candidature auprès de l'établissement (selon la démarche indiquée sur le site de la HEP). La direction de l'établissement informe l'étudiant-e de la décision concernant le stage.</li> <li>La rémunération est fixée par l'autorité d'engagement au prorata du nombre de périodes enseignées.</li> </ul>

Toutes les informations concernant la formation pratique figurent dans le document **Stages - Informations générales** disponible à l'adresse <https://etudiant.hepl.ch/cms/accueil/formation/formations-a-lenseignement/master-enseignement-secondaire-1/stages-et-remplacements/modalites-de-stages.html>.

## 7.2 Discipline-s enseignée-s en stage

La discipline de référence pour le stage est la discipline figurant au plan de formation de l'étudiant-e pour l'année en cours.

La didactique suivie et la discipline de stage sont fixées par la HEP. Une liste est mise à disposition des étudiant-e-s lors de l'inscription au cours.

Pour autant que la filière secondaire 1 soit informée, il est tenu compte des situations de stage en emploi (stage B) et d'aménagement du temps de formation.

### Situation particulière pour les disciplines Ethique et cultures religieuses et Citoyenneté

Ces deux disciplines n'ont pas une dotation horaire propre. Nous ne pouvons garantir des périodes de stage dans ces disciplines. C'est donc dans l'autre discipline que se fait le stage.

**Exemples :**

Formation à deux disciplines : géographie | citoyenneté

	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4
Didactique	géographie	géographie	citoyenneté	citoyenneté
Discipline de stage	géographie	géographie	géographie	géographie

Formation à trois disciplines : histoire | éthique et cultures religieuses | français

	semestre 1	semestre 2	semestre 3	semestre 4
Didactique	histoire éthique et cultures religieuses	histoire éthique et cultures religieuses	français	français
Discipline de stage	histoire	histoire	français	français

## 7.3 Opportunités et risques

Stage A	Stage B (en emploi)
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observer des pratiques enseignantes diverses</li> <li>- Bénéficier de retours réguliers et "en direct" sur ses pratiques de la part de la ou du PraFo</li> <li>- Observer l'organisation et le fonctionnement de plusieurs établissements scolaires</li> <li>- Constituer un réseau (carnet d'adresses)</li> </ul> <p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer une temporalité courte et la rupture liée à la fin du stage en fin de semestre</li> <li>- Parvenir à s'impliquer dans la vie et les activités de la classe et de l'établissement</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- N'avoir qu'une vue fragmentée du fonctionnement d'une classe ou d'un établissement</li> <li>- Liens entre les stages parfois difficiles à construire</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Se confronter avec l'ensemble des tâches associées au métier</li> <li>- Construire et développer un tissu de relations professionnelles</li> <li>- Préparer son intégration professionnelle</li> <li>- Régulariser une situation professionnelle</li> <li>- Concilier formation et besoins financiers</li> </ul> <p><b>Enjeux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer les temporalités et les contraintes de la formation, de l'emploi et de la vie privée</li> <li>- S'intégrer dans un établissement, une équipe, des projets</li> <li>- Endosser les tensions entre une posture de professionnel-le et celle d'étudiant-e, en particulier aux yeux des parents d'élèves</li> <li>- Responsabilités accrues</li> <li>- Moins de retours formatifs et peu d'occasion d'observer un-e enseignant-e expérimenté-e en action</li> </ul> <p><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-estimer la charge de travail (heures d'enseignement, préparations et corrections, concertations, déplacements, travaux HEP, etc.)</li> <li>- La direction de l'établissement peut interrompre le stage en emploi à n'importe quel moment, ce qui entraîne un premier échec</li> <li>- Accepter des enseignements dépassant son champ de compétences (autres disciplines d'enseignement)</li> </ul>